

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

**Résultats de la recherche "Parfums." sur la base de
données ARIA - État au 29/06/2018**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Parfums." :

- Contient : parfums
- Date de survenue : 2005-01-01 ,
- Matières dangereuses relachées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

Accident

Incendie électrique dans une usine de parfums

N°50379 - 16/09/2017 - FRANCE - 60 - CHAMANT

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50379/>

Vers 16h15, un feu se déclare dans une armoire électrique de ventilation située dans la zone technique d'une usine de fabrication de parfums. L'installation électrique est isolée. Les pompiers éteignent l'incendie et ventilent les locaux. Aucune incidence sur le fonctionnement de l'établissement n'est à déplorer.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de produits cosmétiques

N°50123 - 03/08/2017 - FRANCE - 01 - CHATEAU-GAILLARD

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50123/>

Un soir, durant une période de fermeture annuelle, un feu se déclare dans un local de stockage d'une usine de fabrication de cosmétiques. Une partie de la toiture est embrasée. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 4 lances. Leur intervention est rendue difficile par le compartimentage du bâtiment. Ils procèdent ensuite au désenfumage et à la surveillance du site.

L'incendie n'a pas touché la zone de stockage de matières dangereuses. Le départ du feu serait dû au dysfonctionnement d'un appareil de conditionnement. Cet équipement avait été récemment installé dans l'usine. L'incendie a eu lieu 4 jours après la fermeture annuelle du site pour les congés d'été.

Accident

Incendie dans une entreprise cosmétique

N°49227 - 05/02/2017 - FRANCE - 29 - LE RELECQ-KERHUON

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49227/>

Un dimanche vers 10 h, dans une entreprise de production de produits cosmétiques à base d'algues, un feu se déclare dans un bâtiment de 3 700 m². Les riverains observent le dégagement d'une épaisse fumée noire et appellent les pompiers. A leur arrivée, le bâtiment est entièrement en flammes. Ils parviennent à éviter la propagation aux bureaux et aux laboratoires. Le feu s'atténue par manque de combustible (algues). Il est maîtrisé vers 13h30.

L'incendie détruit 2 500 m² (unités de fabrication et de stockage de matières premières et de produits finis). Les 1 000 m² de bureaux et laboratoires sont préservés. Des entreprises de travaux publics déblaient le site. Les eaux d'extinction rejoignent le réseau d'eaux

pluviales.

Le lendemain, lors d'une ronde, 5 à 6 points chauds sont détectés sous les tôles du bardage. Une entreprise privée soulève les tôles pour éteindre les foyers résiduels. Le site est placé sous la surveillance d'une société de gardiennage pendant 3 à 4 jours. Les employés sont redéployés sur un autre site de production du groupe à une quinzaine de kilomètres.

L'origine de l'accident serait accidentelle. L'incendie a pris dans un local fermé, au niveau d'un congélateur, probablement à la suite d'un problème électrique.

Accident

Intoxication dans une usine de conditionnement de parfum

N°48845 - 21/11/2016 - FRANCE - 77 - URY

N82.92 - Activités de conditionnement

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48845/>



Des bombes d'insecticide (fumigènes) sont utilisées durant le week-end dans une usine de conditionnement de parfums. A leur arrivée le lundi matin à 7 h, 24 employés sont intoxiqués (nausées, vomissements, difficultés respiratoires). Le site est fermé pour la journée. Les secours ventilent le bâtiment. Le bâtiment n'avait pas été ventilé suite à l'emploi des bombes de désinfection.

Accident

Feu d'armoire électrique dans une usine de parfums

N°48095 - 06/03/2016 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48095/>

Vers 18h40 un dimanche, dans une usine de parfums, un feu se déclare au niveau d'une armoire électrique du local TGBT. Une alarme se déclenche. L'agent de sécurité se rend sur place et constate des flammes au niveau de la trappe d'aération du local. Il donne l'alerte. Le POI est déclenché. Les pompiers éteignent l'incendie vers 19h30 puis désenfument le bâtiment. L'armoire électrique est sortie à l'extérieur du local. Les secours quittent les lieux à 20h15.

L'armoire est détruite. Quelques palettes d'articles de conditionnement souillées par les poussières sont mises au rebut. Les dommages matériels sont estimés à 40 kEUR.

L'incendie s'est produit au moment du changement d'équipe de la société de surveillance. Il y avait donc double effectif lors de l'événement. L'explosion de la batterie du condensateur est à l'origine du sinistre. Les opérations de maintenance étaient à jour.

Le local TGBT n'était pas équipé de détection incendie. Ce sont les alarmes des locaux voisins qui se sont déclenchées. L'exploitant prévoit donc d'équiper les locaux TGBT en détection incendie.

Accident

Feu d'un joint d'étanchéité en toiture d'une usine de production de parfums

N°46750 - 13/06/2015 - FRANCE - 60 - COMPIEGNE

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46750/>

Vers 18 h, dans une usine de fabrication de parfums, un feu se déclare sur la toiture en terrasse du bâtiment de produits concentrés. L'incendie, localisé sur le joint d'étanchéité d'un skydôme, se propage sur un ouvrant de toiture au niveau de la zone de production.

Les secours maîtrisent le sinistre à l'aide du seau-pompe et du dégarnissage de l'ouvrant autour du bardage double peau. Le local est ventilé manuellement. Aucun chômage technique n'est envisagé.

Des travaux d'étanchéité sont à l'origine du sinistre.

Accident

Feu dans un centre de traitement des déchets dangereux

N°46662 - 21/05/2015 - FRANCE - 28 - BEVILLE-LE-COMTE

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46662/>



Vers 10h20, dans une installation de traitement des déchets dangereux, un feu se déclare au niveau d'un broyeur de produits finis alcooliques. L'incendie implique l'éthanol contenu dans les bouteilles de parfum de trois palettes en cours de broyage, soit une quantité totale d'alcool de 144 kg.

Une alarme se déclenche en salle de contrôle. Le personnel administratif est évacué. Le personnel d'exploitation intervient à l'aide de RIA, en complément du système d'extinction du broyeur qui s'est déclenché automatiquement.

Lors de leur arrivée sur place, les pompiers constatent l'extinction de l'incendie. Ils vident le broyeur et utilisent une caméra thermique pour s'assurer de l'absence de point chaud. Le bâtiment est ventilé grâce aux trappes de désenfumage.

L'incendie s'est limité au broyeur et à la vis sans fin. 3,5 m³ d'eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de rétention. Les déchets pris dans l'incendie du broyeur sont expédiés pour traitement vers un incinérateur.

L'incendie est survenu pendant le broyage de coffrets contenant des flacons de parfums et des tubes de produits cosmétiques (soins parfumés). La réaction provient d'un échauffement dans le broyeur du fait de la viscosité importante des produits cosmétiques. Une étincelle a été générée et la présence d'alcool a favorisé le départ de feu.

Ce risque avait été identifié dans l'analyse des risques. Il n'est cependant pas possible pour l'exploitant de trier le contenu des coffrets en raison de l'exigence de destruction complète des produits finis de la part des clients.

Pour limiter au maximum les conséquences d'un incendie en cas de départ de feu, l'exploitant améliore son système d'extinction automatique en zone broyeur. Le système d'extinction « à double détection de flamme » enverra de l'eau et de la mousse dès la détection d'une flamme. La fosse à déchets, la trémie du broyeur, la vis sans fin et les bennes seront équipées de buses permettant un arrosage à fort débit. Cette protection vient en complément au système de RIA existant.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de parfums

N°46287 - 23/02/2015 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46287/>



A 14h10, dans une usine de fabrication de parfums, un feu se déclare dans une cuve en inox de 500 l contenant 50 kg d'alcool et 140 kg d'acétate d'éthyle. Un opérateur est en train de remplir la cuve avec de l'acétate d'éthyle à l'aide d'un pistolet doseur. Il voit une étincelle au niveau du pistolet puis l'apparition d'une flamme. Il se protège le visage mais est brûlé au 2^{ème} degré à une main et au 1^{er} degré sur le front. Un de ses collègues éteint l'incendie à l'aide des extincteurs poudres. La cellule de crise est déclenchée et le personnel des zones adjacentes à l'incendie est évacué.

La salle de fabrication est ventilée une nuit entière pour éliminer les gaz de combustion d'alcool et d'acétate et supprimer tout risque lié aux émanations pour les opérateurs. Les dommages matériels sont estimés à 15 000 EUR. Le contenu de la cuve de fabrication, les fûts d'acétate d'éthyle et les fabrications en cours présents au moment du sinistre sont traités en tant que déchets dangereux.

Un apport d'énergie sous forme d'électricité statique a entraîné l'inflammation des vapeurs d'alcool et d'acétate. Des opérateurs signalent qu'ils avaient déjà vu des étincelles sur les pistolets dans cette zone, mais n'avaient pas partagé l'information. L'absence de mise à la terre de la cuve de fabrication et des fûts d'acétate pourrait être à l'origine de l'accident. Seule la pompe de distribution avait été mise à la terre. Par ailleurs, le tuyau d'air comprimé d'alimentation de la pompe était en matériau électrostatique. L'opérateur ne portait ni vêtements anti-statiques ni EPI risque chimique. Il n'existait pas de maintenance préventive des systèmes de mise à la terre pour garantir leur efficacité dans le temps.

L'exploitant fait réaliser un audit de ses équipements de sécurité par des experts en ATEX : contrôle de tous les circuits de mise à la terre, expertise des pistolets de dosage pour vérifier l'existence d'une défaillance. Il met en place un plan d'action comportant notamment :

- des améliorations des procédures et de la formation : rédaction d'une procédure de mise à la terre des équipements (cuve, pompe, fûts) incluant une méthodologie de contrôle, formation technique des opérateurs de fabrication ciblée sur la sécurisation du poste de travail
- des améliorations des équipements pour limiter le risque électricité statique : remplacement du tuyau de la pompe par un tuyau dissipateur, mise à disposition d'EPI antistatiques (chaussures et gants dissipateurs, vêtements en coton...)
- des améliorations des moyens de protection des opérateurs : recherche d'EPI compatibles risque chimique et risque incendie.

Accident

Feu dans un centre de pré-traitement des déchets.

N°46036 - 09/12/2014 - FRANCE - 28 - BEVILLE-LE-COMTE

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46036/>



Vers 13h30, un feu se déclare dans le broyeur d'un centre de pré-traitement des déchets. L'alarme se déclenche. Les employés évacuent le site et les pompiers sont alertés.

Avant l'arrivée des secours, les secours internes ouvrent les trappes de désenfumage et

éteignent l'incendie. Le broyeur est vidé. Les pompiers vérifient l'absence de point chaud dans les broyats avec une caméra thermique. Ils les arrosent par précaution, avant leur envoi vers un incinérateur. Les eaux utilisées pour l'intervention (6 m³) sont collectées dans un bassin.

Trois palettes de flacons de parfums et de soins parfumés étaient en cours de broyage, soit 144 kg d'alcool éthylique. La destruction des palettes se fait en présence d'huissier, rapidement et sans temps mort. Avant broyage, un opérateur vérifie un seul carton par palette. Aucun aérosol n'a été découvert pendant cette vérification. L'exploitant suppose cependant que les palettes en contenaient compte tenu de la réaction. Les parfumeurs savent que les aérosols ne peuvent être détruits par broyage. Cependant de multiples références de coffrets et flacons sont détruits à chaque destruction. De plus, beaucoup d'intermédiaires sont concernés ce qui rend la communication et la remontée d'information difficile.

L'exploitant prévoit de réaliser un contrôle plus strict des cartons à broyer et de sensibiliser à nouveau les producteurs de déchets au tri des aérosols. Il améliore également le matériel d'intervention (mise à disposition de masques dans la zone broyeur, téléphone portable pour permettre un appel rapide des pompiers) et le matériel d'extinction.

Accident

Incendie d'une usine de parfum

N°41303 - 18/11/2011 - FRANCE - 06 - LE BAR-SUR-LOUP

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41303/>

Un feu se déclare vers 2h25 dans le stockage extérieur d'une entreprise de parfums. Les flammes se propagent sur une zone de 100 m², la nature des produits ou des biens entreposés n'est pas connue. Une société privée de sécurité incendie est sur les lieux à l'arrivée des pompiers. Les secours éteignent le feu avec 2 lances à eau ; le sinistre qui a endommagé la façade du bâtiment, ne s'est pas propagé à l'intérieur. Les pompiers ventilent le bâtiment et l'intervention s'achève à 4h15. La gendarmerie s'est rendue sur place.

Accident

Pollution aquatique provenant d'une usine de parfums et produits pour la toilette.

N°41103 - 11/10/2011 - FRANCE - 61 - FLERS

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41103/>



Vers 12 h, une usine de parfums et de produits de toilette rejette des hydrocarbures et du produit moussant dans la VERETTE via le réseau des eaux pluviales. Les secours mesurent un pH compris entre 6 et 7, mais observent une importante mortalité piscicole. Ils préviennent l'exploitant qui stoppe ses rejets et les stocke sur son site avant évacuation en camion-citerne. Les pompiers installent des barrages absorbants pour empêcher une pollution de la VERE en aval et une société spécialisée pompe les polluants (3 m³ seront pompés). Un élu et le service des eaux se sont rendus sur les lieux. La préfecture et l'inspection des IC sont informées.

L'exploitant recherche en vain une fuite pendant plusieurs heures à l'aide d'un hydrocureur, d'un système de video-inspection et de traceur. Il constate que les différents

réseaux (pluvial et assainissement) constituent un enchevêtrement de canalisations neuves (années 2000) et anciennes (années 60) et que les différentes canalisations sont difficilement identifiables, même entre les parties de l'entreprise et celles de la commune. Pour approfondir ses investigations, un réseau aérien d'acheminement des effluents vers la station d'épuration est provisoirement construit.

Accident

Feu d'entreprise de conditionnement

N°40634 - 10/07/2011 - FRANCE - 06 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40634/>



Un feu de détritus se déclare vers 2h30 à côté d'un bâtiment industriel de conditionnement de parfums. L'incendie se propage rapidement à l'établissement de 2 000 m². La présence de liquides inflammables et l'agencement des locaux compliquent l'intervention des secours ; 60 pompiers maîtrisent le sinistre avec 6 lances. Les fumées incommodes 2 pompiers, un 3ème est blessé à la main. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer les causes de l'incendie qui a détruit 300 m² de locaux.

Accident

Incendie d'une fabrique d'huiles essentielles.

N°39715 - 01/02/2011 - FRANCE - 42 - SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX

C20.53 - Fabrication d'huiles essentielles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39715/>

Un incendie se déclare pour une raison inconnue à 23h15 dans une fabrique d'huiles essentielles de 195 m². Les pompiers éteignent les flammes avec 4 lances à eau. Le stock de produits et matières premières ainsi que l'alambic et sa chaudière sont détruits. L'entreprise était en train de déménager vers un autre site et l'installation était en cours de démontage. Le matériel de distillerie étant fabriqué sur mesure, l'exploitant estime qu'il faudra 3 mois pour reprendre l'activité.

Accident

Incendie d'une ancienne usine de fabrication de parfums.

N°37753 - 26/01/2010 - FRANCE - 27 - ARNIERES-SUR-ITON

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37753/>



Un feu se déclare peu avant minuit dans les anciens bâtiments de stockage de 1 500 m² d'une parfumerie inutilisés depuis 1976. Les produits inflammables stockés dans le local provoquent de faibles explosions au début du sinistre. Le bâtiment abritant des objets abandonnés, des archives et quelques bidons de solvants est détruit. Les entrepôts proches de la voie ferrée, non loin de la mairie, sont entourés d'habitations particulières qui sont évacuées pour éviter toute propagation des flammes, 6 personnes sont relogées chez des voisins pour la nuit, la circulation est interrompue au niveau de la rue voisine.

Des squatters pourraient être à l'origine du sinistre.

Accident

Feu de compresseur dans une usine de cosmétiques.

N°36955 - 04/08/2009 - FRANCE - 57 - FOLKLING

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36955/>

Un compresseur prend feu dans un local d'une usine de fabrication de parfums et de produits pour la toilette. Le local est "coupe-feu 2h" ; les pompiers évacuent l'ensemble du bâtiment et éteignent l'incendie. L'électricité est coupée dans la zone sinistrée. Les secours ventilent la zone et refroidissent le compresseur tandis que le personnel administratif réintègre les bureaux.

Accident

Feu d'un entrepôt de parfumerie

N°36325 - 28/06/2009 - FRANCE - 10 - NOGENT-SUR-SEINE

N82.92 - Activités de conditionnement

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36325/>



Un feu se déclare vers 3 h dans l'entrepôt d'une société de conditionnement de parfums de 600 m² abritant notamment des solvants conditionnés en bidons de 30 l, de l'alcool (15 000 l) en bidons et conteneurs, des encres et différents matériaux combustibles (cartons, plastiques...). Le feu, alimenté par la combustion des produits inflammables stockés, se propage au sein d'un bâtiment de 6 000 m² abritant également un garage automobile, une entreprise de matériel agricole, les services municipaux, un centre commercial, un espace bureau et un logement.

Une centaine de pompiers intervient avec 13 lances réparties sur les 4 faces du bâtiment et rencontre des difficultés pour l'alimentation en eau. Ils évacuent une centaine de bouteilles de gaz, les véhicules des services municipaux et mesurent la toxicité (monoxyde de carbone et ammoniac) dans les lotissements pavillonnaires proches ; les résultats sont négatifs. Les gendarmes établissent un périmètre de sécurité et bloquent l'accès à la zone. Une chambre forte au sous-sol du bâtiment contient des oeuvres d'art ; un élu sur place détient la clé pour pouvoir les évacuer à tout moment. Un bâtiment proche stockant 3 000 l de fioul et 200 l d'essence est interdit d'accès.

Les secours constatent une irisation sur la SEINE au niveau du point de rejet des eaux pluviales et installent un barrage flottant ; l'exploitant de la station d'épuration et les services de l'eau sont informés. Une partie de la toiture s'effondre et les secours tentent de percer la façade ouest. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14 h puis pompent les eaux d'extinction et ventilent le bâtiment ; ils quittent les lieux vers 21 h et la gendarmerie prend le relais de la surveillance.

Le bâtiment est détruit sur 2 500 m² ; 45 employés de la parfumerie et 35 du centre commercial sont en chômage technique. Le centre commercial, qui devait être inauguré la semaine suivante, n'a pas brûlé mais est inutilisable en raison des milliers de litres d'eau et de produits utilisés pour l'extinction. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes de l'incendie. L'exploitant s'installe provisoirement dans des locaux appartenant à une autre entreprise dans l'attente d'un relogement pérenne.

Accident

Feu du stockage d'une usine de parfum

N°36222 - 30/05/2009 - FRANCE - 89 - BLENEAU

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36222/>

Un feu se déclare vers 7 h dans une annexe de 1 000 m² d'un château servant de stockage à une usine de parfums et à des archives ; le gardien donne l'alerte. L'incendie se propage à l'aile ouest abritant des bureaux et une zone d'exposition. Les pompiers utilisent l'eau des douves et maîtrisent le feu vers 11 h. Ils éteignent les foyers résiduels avec un tapis de mousse vers 11h50 puis déblaient les lieux. Aucun blessé n'est à déplorer.

Accident

Feu de cartons dans une entreprise de fabrication de parfums.

N°35311 - 06/10/2008 - FRANCE - 27 - EVREUX

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35311/>



Vers 14h30, dans une usine de production et d'emballage de parfums, un feu de cartons se propage à des câbles électriques ; 1 personne blessée est évacuée à l'hôpital. Le personnel de l'entreprise éteint l'incendie avant l'arrivée des pompiers. Une centaine d'employés est en chômage technique jusqu'au lendemain midi.

Accident

Feu de bâtiment de stockage.

N°34844 - 24/04/2008 - FRANCE - 76 - BLANGY-SUR-BRESLE

C23.13 - Fabrication de verre creux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34844/>

Vers 13 h, un feu se déclare dans une entreprise spécialisée dans le parachèvement de flacons de parfum et de pots pour la cosmétique. L'incendie détruit 176 636 flacons de parfums stockés à l'intérieur. L'équipe d'incendie du site et les pompiers extérieurs maîtrisent le sinistre en moins d'une demi-heure.

Le bâtiment principal situé à 30 m n'est pas touché par le sinistre et 8 personnes sont au chômage technique pendant 5 jours.

L'ensemble des gravats et déchets résultant de l'incendie est évacué quelques jours plus tard.

Accident

Incendie dans une parfumerie.

N°34365 - 17/03/2008 - INDE - 00 - BOMBAY

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34365/>



Un incendie d'origine inconnue détruit une usine de fabrication de parfums. Le feu est éteint après 3 h d'intervention ; 5 morts et 35 blessés sont à déplorer.

Accident

Vol de produits chimiques.

N°34096 - 10/10/2007 - FRANCE - 42 - LORETTE

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34096/>



En fin d'après-midi, 2 000 l de nitrométhane sont dérobés dans une usine chimique fabriquant des parfums et des produits de toilette. Une organisation terroriste est soupçonnée.

Accident

Fuite de propane dans une usine de conditionnement de parfums.

N°32838 - 13/03/2007 - FRANCE - 41 - SAINT-LAURENT-NOUAN

N82.92 - Activités de conditionnement

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32838/>



Une fuite de propane sur un aérotherme situé dans un local d'une usine de conditionnement de parfums incommode 11 personnes dont 4 sont hospitalisées. Les 40 employés sont évacués.

Accident

Accident TMD.

N°32194 - 02/09/2006 - FRANCE - 77 - MITRY-MORY

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32194/>



A 01h20, lors d'un accident de circulation sur la RD84, à hauteur de la bretelle de l'autoroute A104, un camion transportant des produits toxiques, corrosifs et inflammables (3 kg de diméthyl carbonate, 200 kg d'acide chromique, 50 kg d'alcool propylique, 400 kg de liquide aromatisé utilisé pour les bases de parfums et 1 m³ d'huile hydraulique) se renverse sur la chaussée. Les secours colmatent une fuite sur un bidon d'huile hydraulique. La bretelle de sortie est coupée de 01h20 à 11h45 le temps du dépotage par les secours et du relevage du véhicule par la société de transport. Quatre blessés sont hospitalisés.

Accident

Pollution des eaux

N°32141 - 25/08/2006 - FRANCE - 60 - CHAMANT

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32141/>



Dans une usine de parfums, un opérateur déverse 125 kg d'un mélange de diméthylthiocarbamate et de benzothiazole pour éviter la prolifération d'algues et de lentilles d'eau dans un bassin d'eaux pluviales, également utilisé comme point d'approvisionnement pour le sprinklage. En raison des fortes précipitations, les rejets via le trop plein du bassin dans l'AUNETTE ont un impact sur la faune aquatique, mortalité piscicole (truites, brochets, gardons) constatée le 25/08 sur 4,3 km. L'exploitant isole le bassin par fermeture des vannes en aval. 45 m³ sont pompées pour baisser le niveau dans le bassin et évacuées pour destruction. Les 450 m³ restant sont transférés pour être traités avec du bisulfite de sodium, de l'HCl et de la soude vers une autre réserve incendie préalablement vidée, opération qui se déroule du 1 au 8/09. Des analyses réalisées avant et

après traitement confirment son efficacité. Cette solution avait été élaborée et pilotée par le fournisseur et le fabricant d'algicides. L'exploitant informe et sensibilise aux risques environnementaux le personnel amené à intervenir sur les installations. L'utilisation d'algicides est abandonnée, l'exploitant mettant en place une cuve spécifique pour le réseau sprinkler.

Accident

Incendie consécutif aux violences urbaines

N°30967 - 06/11/2005 - FRANCE - 78 - POISSY

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30967/>

A la suite de violences urbaines, un feu se déclare dans une usine de parfums et de produits pour la toilette.

Accident

Incendie dans un stockage de parfums

N°31081 - 18/07/2005 - ESPAGNE - 00 - CARLET

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31081/>



Un incendie détruit un entrepôt de stockage de parfums de 8 300 m². Deux ouvriers, bloqués au 2ème étage du bâtiment où travaillent une centaine de personnes, décèdent et 2 autres sont blessés. Les secours luttent pendant un après-midi pour circonscrire le sinistre et éviter sa propagation aux autres entrepôts contigus qui seront aussi endommagés.

Accident

Incendie de bâtiments industriels

N°29899 - 27/05/2005 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29899/>

Un feu se déclare à 6h40 à la suite de travaux d'étanchéité et de rénovation de la toiture de l'un des laboratoires d'une fabrique de parfums. La veille, lors d'une soudure, une flammèche n'est pas détectée entre les couches d'isolant autour du skydôme. Cet isolant ('isorel mou' panneaux de fibres de bois encollées et agglomérée), se consume alors la nuit durant et s'enflamme au matin. La société prestataire aurait dû enlever l'isolant sous costière avant de poser une nouvelle couche mais n'en avait pas vérifié la qualité. Le sprinkler se déclenche. L'alerte est donnée, le personnel est évacué et les utilités sont coupées. En dépit des consignes d'évacuation, 2 sous-traitants montent sur le toit pour déplacer des bouteilles de propane utilisées pour les travaux. Les équipiers de seconde intervention (ESI) attaquent le sinistre en attendant l'arrivée des pompiers externes, 20 min après le début de l'alerte. La presse est informée de la situation vers 8 h. Une société spécialisée pompe et élimine les eaux d'extinction confinées dans les locaux. L'écart entre le cubage pompé (3 m³) et celui utilisé (5 m³) s'explique par l'imprégnation des moquettes, des cloisons et des faux-plafonds. Le bassin tampon, situé avant rejet vers les installations de l'agglomération, est fermé jusqu'à l'obtention des résultats des analyses (pH, couleur...).

L'incendie est dû au non respect par le prestataire des consignes indiquées sur le permis de feu pourtant convenablement complété et adapté aux travaux. Aucune substance

chimique (acide citrique...) présente dans le local n'est impliquée dans l'incendie. Les dommages s'élèvent à 100 keuros : matériels de laboratoire, faux-plafonds... Avant la reprise de l'activité, des contrôles électriques et des réseau gaz (N2, O2, H2) sont effectués. L'exploitant envisage une réunion avec les pompiers pour une collaboration plus efficace. Des groupes de travail se mettent aussi en place sur l'amélioration de la réactivité à l'alerte, l'optimisation de l'organisation interne de l'intervention, la mise à jour de procédures afin de réactualiser le POI. La mise à jour du POI ayant été demandé plusieurs fois à l'exploitant sans succès, un projet d'arrêté de mise en demeure est proposé au Préfet. A la suite des visites de l'inspection des installations classées en 2004, plusieurs actions ont été prises : installation d'une sirène d'évacuation générale du site avec relais internes, achat d'équipements complets et formation des 27 ESI, rappel des consignes d'évacuation au personnel...
